

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 16 avril 2019 portant dissolution de la brigade territoriale de Sumène et modification des brigades territoriales du Vigan, de Val-d'Aigoual et de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard)

NOR : INTJ1913025A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Sumène est dissoute à compter du 1^{er} août 2019. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales du Vigan, de Val-d'Aigoual et de Saint-Hippolyte-du-Fort sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales du Vigan, de Val-d'Aigoual et de Saint-Hippolyte-du-Fort exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur

Fait le 16 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :

Le général, directeur des soutiens et des finances,

L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Sumène	Roquedur Saint-Bresson Saint-Julien-de-la-Nef Saint-Laurent-le-Minier Saint-Martial Saint-Roman-de-Codières Sumène	
Le Vigan	Alzon Arphy Arre Arrigas Aulas Aumessas Avèze Bez-et-Esparon Blandas Bréau-Mars Campestre-et-Luc Le Vigan Mandagout Molières-Cavaillac Montdardier Pommiers Rogues Vissec	Alzon Arphy Arre Arrigas Aulas Aumessas Avèze Bez-et-Esparon Blandas Bréau-Mars Campestre-et-Luc Le Vigan Mandagout Molières-Cavaillac Montdardier Pommiers Rogues Roquedur Saint-Bresson Saint-Julien-de-la-Nef Saint-Laurent-le-Minier Sumène Vissec
Val-d'Aigoual	Saint-André-de-Majencoules Val-d'Aigoual	Saint-André-de-Majencoules Saint-Martial Val-d'Aigoual
Saint-Hippolyte-du-Fort	Conqueyrac Cros La-Cadière-et-Cambo Pompignan Saint-Hippolyte-du-Fort	Conqueyrac Cros La-Cadière-et-Cambo Pompignan Saint-Hippolyte-du-Fort Saint-Roman-de-Codières